

**Dans sa réunion du 21 avril 2015 , le conseil municipal a pris les décisions suivantes :**

**Refus de prolongation d'un contrat à durée déterminée 14/35<sup>ème</sup> :** Un agent est actuellement employé sous CDD jusqu'au 30 avril 2015 à raison de 14/35<sup>ème</sup>. Le Conseil Municipal refuse la proposition de prolonger ce CCD jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2015, date de sa titularisation dans une autre collectivité de rattachement où il est employé à 21/35<sup>ème</sup>. (8 contre la proposition de prolongation de CDD : messieurs Poussin, Moulin, Guitton et mesdames Bardet, Dumus, Boulesteix, Ripoché et Pirondeau).

**Stagiairisation d'un employé sur poste vacant d'agent technique :**

Madame Lemaire informe de la prochaine nomination d'un agent sur un poste d'agent technique vacant, à raison de 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015. Cet agent est déjà en poste sur un CDD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, accepte cette stagiairisation (contre : M. Poussin et Mme Boulesteix ; Abstentions : mesdames Dumus, Bardet, Pirondeau et M. Guitton). Le poste vacant d'agent technique de 2<sup>nde</sup> classe sera donc pourvu après publication du poste.

**Compétence éclairage public – transfert au SIEL - Refus :** Madame Lemaire fait part de sa rencontre avec des responsables du SIEL. Madame Lemaire propose le transfert de compétence de l'éclairage public au SIEL, pour un coût de 4500€ (pour l'entretien et les réparations diverses), contre 5026,58 € pour Eiffage (non compris les travaux de réparation ou de mise en sécurité). De plus, le contrat signé avec Eiffage est caduc car il a été signé pour 5 ans alors que les contrats ne peuvent être signés que pour 4 ans. Le SIEL s'occupe de toutes les opérations de résiliations. De plus, le prix de changement des ampoules et des lanternes sera à un coût moindre. Une réunion d'information aura lieu sur l'éclairage de nuit une fois la compétence transférée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide de refuser le transfert de cette compétence au SIEL

Vote : contre la proposition de transfert : messieurs Poussin, Guitton, Moulin, Guérin et mesdames Boulesteix, Dumus, Bardet, Pirondeau, Ripoché.

Monsieur Meunier, 1<sup>er</sup> Adjoint, constate qu'une majorité de conseillers refusent de faire faire des économies à la commune grâce à ce transfert de compétence. C'est incompréhensible pour une bonne gestion de la commune.

Madame Lemaire, Maire, propose de lever la séance car il est impossible de se réunir dans ces conditions d'oppositions systématiques aux propositions de délibérations. Monsieur Meunier, Maire Adjoint, demande à Madame Lemaire de prendre la parole avant de lever la séance. Madame Lemaire accepte cette demande.

Monsieur Meunier souhaite signaler un acte de vandalisme au sein de l'Eglise : l'effaroucheur a été neutralisé avec un fil coupé dans la prise mâle située derrière la porte d'entrée, ce qui aurait pu provoquer un incendie. Il informe qu'il déposera plainte pour dégradation de bien public. Monsieur Meunier rappelle que la clé de l'église est dans le bureau du Maire et qu'il espère qu'aucun conseiller municipal n'est impliqué dans cette affaire. Monsieur Hervet Garcia confirme les faits (fil coupé) et le risque réel d'incendie.

La séance est levée à 20h45.